



---

## JURIENS INFOS – N° 1 – FEVRIER 2023

### Administration communale

Pour le nettoyage des bâtiments communaux, la Municipalité met au concours un poste de

#### **Remplaçant(e) pour la conciergerie**

Cette personne remplacera la concierge lors de ses congés et vacances.

Renseignements et cahier des charges : M. Sylvain Hautier au 079 215 69 43

---

Le Contrôle des habitants vous rappelle qu'il est important de vérifier la validité de vos documents d'identité et de prévoir leur renouvellement bien avant vos éventuels départs en vacances.

### Vin de la Commune

Nous devons, malheureusement, augmenter le prix du vin de la Commune. En effet, suite aux dénonciations dont la Municipalité a fait l'objet, la Police du Commerce nous a confirmé qu'une patente pour vente de boissons alcoolisées à l'emporter est nécessaire, même si le vin est facturé au prix coûtant pour les habitants du village. La demande est en cours et dès réception nous adapterons les tarifs.

## Agenda

**Dates corrigées pour la Foire aux Sonnailles : 13-14-15 octobre 2023.**

### Cultes :

Février	18	Culte à Juriens, 18h00
Mars	18	Culte à Juriens, 18h00
Avril	15	Culte à Juriens, 18h00
Mai	20	Culte à Juriens, 18h00
Juin	17	Culte à Juriens, 18h00
Décembre	22	Culte de Noël à 19h

### Séances du Conseil Général :

Juin	22	Séance du Conseil Général (comptes 2022)
Octobre	12	Séance du Conseil Général (arrêté d'imposition)
Décembre	7	Séance du Conseil Général (Budget 2024)

## Réception des nouveaux habitants et jeunes citoyens

La soirée qui accueille les nouveaux habitants et les jeunes citoyens aura lieu le 31 mars 2023. Une invitation personnelle sera envoyée à chacune des personnes concernées.

## Marche de la Commune

Cette année, la Marche de la Commune aura lieu le 17 juin 2023, avec la découverte de l'alpage du Mazel.

## Coin-Café

Nous constatons que le Coin Café est très apprécié et permet des rencontres et des échanges intéressants entre les gens d'ici et d'ailleurs. Merci à eux de faire vivre ce point de rencontre très prisé, aussi bien par les enfants et adolescents que par leurs parents et grands-parents.

Petit bémol : Depuis quelques temps les lieux ne sont pas respectés comme il se doit. Tasses « qui traînent » sur les tables, papiers au sol, déplacement des tables et chaises, etc.

Afin d'éviter que ce lieu ne soit soumis à des heures d'ouverture surveillées nous remercions nos jeunes utilisateurs de laisser les lieux « propre en ordre ».

Il est bon de noter que nous trouvons régulièrement des cendriers pleins. Nous prions donc les adultes de faire également preuve de bon sens en montrant l'exemple.



## Location de Salles

La Commune vous rappelle que toutes demandes de location doivent soit être envoyées par e-mail à « [commune@juriens.ch](mailto:commune@juriens.ch) » avec le formulaire de demande de location qui est à votre disposition sur notre site internet, soit vous pouvez passer à notre bureau les mardis entre 14h et 18h.

### Occupation régulière de la Grande Salle :

JOUR	HORAIRES	QUI
LUNDI	19h00 - 21h00	BADMINGTON
LUNDI	16h00 - 17h00	GYM SENIORS
MARDI	17h30 - 18h30	FC Vallon du Nozon - Juniors
MARDI	19h00 - 21h00	FC Vallon du Nozon - Equipe féminine
MERCREDI	17h30 - 18h30	FC Vallon du Nozon - Juniors
MERCREDI	18h30 - 20h00	YOGA DAME
MERCREDI	20h30 - 22h00	GYM DAME
VENDREDI et SAMEDI	-	Chant pour Chant

### Occupation régulière de la Petite Salle : (répétitions)

JOUR	QUI
JEUDI	Echo du Nozon
VENDREDI	Chant pour Chant

## Chiens

La Municipalité remercie les personnes qui font tout ce qui est nécessaire afin que leurs chiens ne fassent pas leurs besoins naturels :

- ❖ sur la voie publique,
- ❖ à proximité des bancs publics,
- ❖ sur les parties herbeuses qui sont fauchées,
- ❖ dans les champs cultivés et pâturés par le bétail,
- ❖ dans la neige (à la fonte des neiges les crottes réapparaissent !)
- ❖ et bien sûr chez votre voisin.

La Municipalité rappelle que des sacs sont à disposition à divers endroits dans le village.

### Inscription des chiens :

Toute acquisition, naissance ou départ/décès d'un chien, en cours d'année, doit être annoncé au Contrôle des habitants.

## Déchetterie communale



La Municipalité vous informe que deux interrupteurs ont été installés, l'un vers la benne à carton et l'autre vers la benne à verre. Ceux-ci sont munis de minuteurs, la lumière s'éteint automatiquement. L'installation de détecteurs n'a malheureusement pas été possible en raison de la forte densité de la faune.

## Informations déchets 2023

**Ramassage des ordures ménagères** : le mercredi en matinée par l'AVJ

### Déchetterie du "Vieux Battoir", local côté rue du collège

La déchetterie du vieux battoir est accessible en permanence. On peut y déposer les déchets suivants : PET, piles, tubes néons et ampoules, filtres à huile, fer blanc, aluminium, sprays aérosols, textiles, capsules Nespresso, consommables informatiques.

### Déchetterie du "Pré Luquiens", au fond du chemin du Tirage

Les déchets suivants y sont admis : papier (accès permanent), carton (accès permanent), ferraille, bois, objets encombrants, plastic, produits chimiques, restes de peinture, appareils électriques, électroménagers et électroniques, déchets de démolition en petite quantité qui ne sont pas souillés de peinture ou autre produit polluant, verre (accès permanent), végétaux et compostables (accès permanent), huiles végétales et minérales (accès permanent).

La déchetterie du "Pré Luquiens" est ouverte, en général, **deux samedis par mois de 10h à 11h et deux mercredis par mois de 17h à 18h**, selon le calendrier ci-dessous :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Samedi	7	4	4	1	6	3
Samedi	21	18	18	15	20	17
Mercredi	11	8	8	5	10	7
Mercredi	25	22	22	19	24	21
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Samedi	1	5	2	7	4	2
Samedi	15	19	16	21	18	16
Mercredi	5	9	6	11	8	6
Mercredi	19	23	20	25	22	20

Toutes les catégories de déchets qui ne sont pas listées ci-dessus font partie de la catégorie "ordures ménagères".

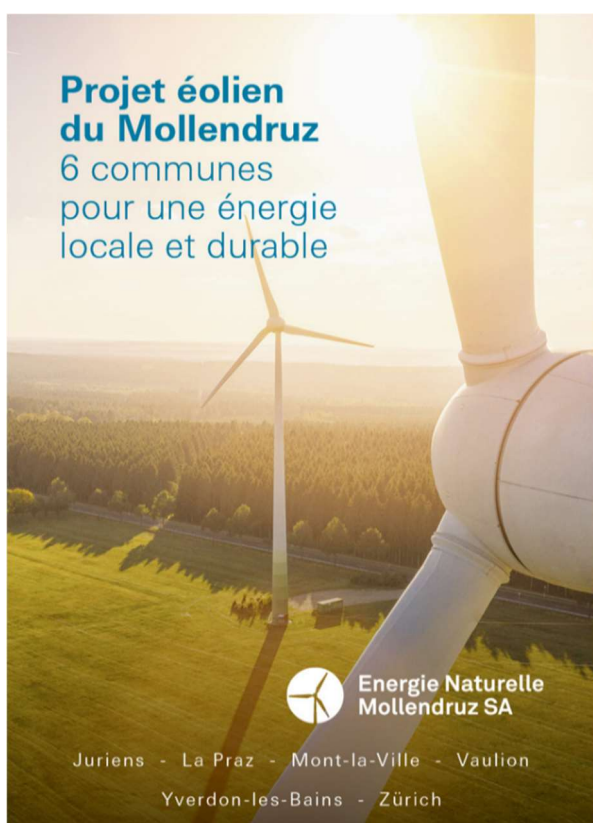
Ces déchets doivent être conditionnés dans les sacs taxés officiels blancs et verts imprimés de l'inscription "**TRIER C'EST VALORISER**" et déposés dans les conteneurs de quartier.

Les sacs taxés sont disponibles à La Petite Epicerie. Le site Internet communal vous renseignera de manière détaillée sur le tri des déchets et le montant des taxes et autres facturations, en relation avec le dépôt des objets encombrants.

## Projet éolien du Mollendruz

Planifié sur le haut du plateau à l'est du Col du Mollendruz, le projet éolien prévoit l'implantation de douze éoliennes d'une puissance cumulée de 50 mégawatts. Faisant partie intégrante de la planification cantonale et de la stratégie fédérale, ce projet vise à répondre au besoin accru d'indépendance énergétique de notre pays. À terme, il permettra de produire 100 à 120 millions de kWh d'électricité renouvelable par an, ce qui correspond à la consommation annuelle d'électricité d'environ 33'000 ménages.

13 ans après la création de la société Energie Naturelle Mollendruz SA par les communes de Juriens, La Praz, Mont-la-Ville et Vaulion, Yverdon-les-Bains et les Services énergétiques de la ville de Zurich, une étape importante vient d'être franchie. Le 18 novembre dernier, après plus de 2 années de traitement par l'instance juridique supérieure, le plan partiel d'affectation (PPA) est entré en vigueur par décision du Tribunal Fédéral. Si de tels projets nécessitent des efforts à long terme pour les études et le traitement des recours, nous pouvons nous réjouir que les aspects environnementaux soient traités de manière minutieuse et que les intérêts de la population locale soient pleinement intégrés dans la planification de la construction et de l'exploitation du parc.



Au cours de l'année écoulée, la collaboration avec les autorités communales, les propriétaires fonciers et les exploitants des alpages s'est encore intensifiée, afin d'intégrer tous leurs besoins dans la demande de permis de construire.

En parallèle, plusieurs éléments sont en cours de mise en œuvre afin de dynamiser la communication locale. Dans un premier temps, des brochures explicatives seront disponibles auprès de votre administration communale dès la fin du mois de novembre, puis un nouveau site internet sera mis en ligne afin de parfaire l'information et de la rendre accessible à tous. Ce dernier offrira également la possibilité aux habitants des villages locaux et au grand public d'adresser directement leurs questions aux porteurs du projet. Nous vous invitons donc à consulter notre nouveau site internet, [www.energienaturelle.ch](http://www.energienaturelle.ch), dès sa mise en ligne début décembre. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques et suggestions par ce biais.

À travers ces quelques lignes, les partenaires du projet ainsi que les représentants des Communes impliquées dans la société ENM SA espèrent vous avoir apporté une information complète sur l'avancement des démarches et vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.